

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
 \$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
 \$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la semaine : Lettre de Sa Sainteté le Pape Léon XIII à l'occasion des décrets relatifs aux congrégations religieuses non autorisées en France.—Le gouverneur des Indes anglaises aide aux Jésuites dans la construction d'une bâtisse.—Itinéraire que doit suivre dans sa visite épiscopale Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.—Son Honneur le Lieutenant Gouverneur T. Robitaille préside à l'ouverture de la 2^{de} Session du 4^{me} Parlement de la Province de Québec; discours du Trône à cette occasion.—M. Roderique Macdougall, surintendant de l'Intercolonial entre Lévis et la Rivière-du-Loup.—Médaille commémorative de la fête du 24 juin 1880 à Québec.

Causerie Agricole : Culture des pommes de terre (Suite) : Soins à donner aux pommes de terre pendant la végétation.—Maladie des pommes de terre.—Usage des pommes de terre pour la nourriture des animaux.

Sujets divers : Culture du sainfoin : terres propres à cette culture; place du sainfoin dans les assolements; engrais qui conviennent au sainfoin; labours préparatoires; choix et préparation des semences; semailles du sainfoin; soins à donner au sainfoin pendant sa végétation.—Apidiculture: Différence des essaims d'une même ruche; des essaims perdus ou sauvages; des essaims, et profits des grosses abeilles.—Le lait qui ne donne pas de beurre.

Choses et autres : Fromageries à Ingersoll, dans la Province d'Ontario.—Gare aux faux billets.

Recettes : Procédé préventif contre la maladie des pommes de terre.—Emploi du coal-tar pour la conservation du bois.

Fouilleton de la "Gazette des Campagnes."—Ceux qui voudront s'abonner à la Gazette des Campagnes pourront obtenir toutes les livraisons de "La fille du Marquis" afin d'avoir cette intéressante li. toire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a écrit au président de la république française une lettre autographe, dans laquelle il se prononce en faveur du maintien des Jésuites et de toutes les autres communautés ou congrégations religieuses non autorisées, affirmant que pour l'Eglise, elles sont absolument nécessaires. Le ton de cette lettre est modéré, mais assez accentué, pour faire comprendre que Sa Sainteté veut prendre la défense des congrégations. Le Pape regretterait de les voir recourir à des moyens illégaux; mais il approuve leurs projets de résistance et leur projet de porter la question devant les tribunaux. Sa Sainteté termine en signalant les dangers que pourraient susciter pour la vieille France, les décrets du 21 mars. Cette attitude du chef du catholicisme relève le courage des religieux, et, tout en se gardant bien de recourir à des moyens hétérodoxes tous sont préparés à faire leurs efforts pour avoir justice. Les évêques sont à la tête du mouvement. Déjà plus de soixante ont protesté contre ces décrets infâmes, et revendiqué, comme il convient à un prince de l'Eglise de le faire, les droits des religieux.

Pendant que ces choses se passent en France, l'Espagne et les autres pays de l'Europe, appellent les Jésuites et autres religieux et leur offre l'hospitalité. De son côté, la reine Victoria, impératrice des Indes, heureuse de faire quelque chose pour reconnaître les services que ne cessent de rendre les Jésuites aux habitants des Indes, vient de décorer le R. P. Lafond, recteur du Collège de Saint-François à Calcutta, de l'ordre de l'Empire indien. Comme on le voit, pour les enfants de l'église catholique, la même histoire se répète sans cesse. S'ils sont persécutés dans un pays, ils sont respectés dans un autre. Quand le vieux monde les chasse; ils reçoivent l'hospitalité dans des pays nouveaux et chaque fois, ils sortent de l'épreuve plus forts et plus redoutables que jamais.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

Amédée Marsin (ex L'Assomption)

— Les RR. Pères Jésuites établis à Bombay, se trouvant trop à l'étroit dans leur bâtisse, le Gouverneur des Indes anglaises leur a donné gratuitement un terrain pour bâtir et il s'est engagé à payer la moitié des frais de construction. Voilà ce que fait la protestante Angleterre, à l'heure même où les républicains français chassent les Jésuites.

— Mgr l'Archevêque de Québec doit commencer sa visite pastorale aujourd'hui, le 3 juin. Voici l'itinéraire que suivra Sa Grandeur, dans le cours de sa visite :

1.—S. Charles.....	Judi,	3, 4	juin.
2.—S. Gervais.....		4, 5, 6	"
3.—S. Raphaël.....	Dimanche,	6, 7, 8	"
4.—S. Cajetan d'Armagh.....		8, 9	"
5.—S. Paul de Montminy.....		9, 10	"
6.—S. Philémon et S. Magloire.....	Judi,	10, 11	"
7.—N.-D. de Buckland.....		11, 12	"
8.—S. Damien et S. Lazare.....		12, 13	"
9.—Ste. Claire.....	Dimanche,	13, 14	"
10.—S. Malachie.....		14, 15	"
11.—S. Léon de Standon.....		15, 16	"
12.—Ste. Germaine du Lac Etchemin.....		16, 17	"
13.—Ste. Justine de Langevin.....	Judi,	17, 18	"
14.—S. Odilon de Cranbourne.....		18, 19	"
15.—S. Edouard de Frampton.....		19, 20	"
16.—Ste. Marguerite.....	Dimanche,	20, 21	"

RETOUR A QUÉBEC.

17.—S. Henri.....	Samedi,	26, 27	"
18.—S. Anselme.....	Dimanche,	27, 28	"
19.—Ste. Hénédine.....		28, 29	"
20.—Ste. Marie de la Beauce.....		29, 30, 1	juillet
21.—S. Frédéric.....	Judi,	1, 2	"
22.—S. Victor de Tring.....		2, 3	"
23.—S. Ephrem de Tring.....		3, 4	"
24.—S. Evariste de Forsyth.....	Dimanche,	4, 5	"
25.—S. Sébastien et S. Samuel.....		5, 6	"
26.—S. Vital de Lambton.....		6, 7	"
27.—S. Honoré de Shenley.....		7, 8	"
28.—S. Georges et S. Martin.....	Judi,	8, 9, 10	"
29.—S. Côme.....		10, 11	"
30.—S. François de Beauce.....	Dimanche,	11, 12, 13	"
31.—S. Joseph.....		13, 14, 15	"
32.—SS. Anges.....		15, 16	"

Mgr. l'Archevêque sera accompagné du R. P. Saché, S. J., et des RR. Messieurs Ernest Hudon et Wenceslas Plaisance. Le R. P. Désy, S. J., et le Rév. M. Zoël Lambert le précéderont de deux jours dans chaque paroisse pour préparer les confirmants.

— Son Honneur le Lieutenant Gouverneur L. Robitaille a ouvert la Seconde Session du Quatrième Parlement, vendredi le 28 mai dernier, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous souhaite, avec plaisir, la bienvenue au siège du gouvernement, où je vous vois réunis pour vous occuper des affaires de la Province.

J'ai confiance que la représentation parlementaire vient commencer ses travaux législatifs, avec l'esprit d'entente et d'harmonie, nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions politiques et au progrès de notre pays.

Je suis heureux de me joindre à vous pour témoigner à Notre Gracieuse Souveraine, de nos sentiments de reconnaissance et de loyauté à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale, le Prince Léopold. Son Altesse est le cinquième membre de la famille royale, qui ait honoré notre pays de sa présence, et nous ai-

mons à trouver dans sa visite une nouvelle preuve de l'affection que nous porte Notre Auguste Souveraine.

Nous devons tous nous réjouir à la pensée que le malaise général qui se fait sentir depuis quelques années dans toutes les branches de l'industrie, commence à disparaître. L'exploitation de nos forêts et le développement de nos ressources minières avaient été paralysés par cette crise; mais vous serez heureux d'apprendre qu'il y a tout lieu d'espérer que l'impulsion nouvelle donnée à ces industries, apportera un large contingent à la richesse nationale, en même temps qu'elle augmentera d'une manière sensible, les revenus de la Province.

Deux entreprises que la Législature et le Gouvernement précédents avaient spécialement entourées de leur protection, l'exploitation des phosphates et la fabrication du sucre de betterave, ont reçu l'attention toute particulière du Gouvernement, et sont en voie de réaliser les espérances des amis de l'agriculture et de l'industrie dans cette province.

Une Exposition générale de la Puissance sera tenue dans la province de Québec, durant le cours de cette année. Mon Gouvernement a cru devoir encourager particulièrement ce grand concours agricole et industriel, et j'ai confiance que vous approuverez ce qui a été fait dans cette direction.

Depuis la prorogation des Chambres, le 31 octobre dernier, le gouvernement a pris possession de la Section Est du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et a réuni, sous une seule direction, les deux sections de ce chemin.

Les états qui vous seront soumis à ce sujet, vous démontreront que les revenus de cette entreprise ont augmenté dans des proportions encourageantes pour l'avenir; ce qui, joint aux avantages multiples que la Province devra retirer de ce chemin, sera une compensation pour les sacrifices qu'elle s'est généralement imposés pour mener cette œuvre à bonne fin.

Les frais encourus pour la construction de ce chemin de fer Provincial, ayant épuisé le Fonds Consolidé des chemins de fer, et absorbé les subsides réservés aux compagnies privées, et ayant, en outre, nécessité des emprunts temporaires sur le crédit de la Province, il est devenu nécessaire de pourvoir au remboursement de ces sommes. Dans cette vue, mon Gouvernement a cru devoir négocier les préliminaires d'un emprunt suffisant pour faire face aux besoins actuels, sans, toutefois, outre-passer les limites des ressources de la Province. Vous apprendrez avec satisfaction que cet emprunt doit se faire dans des conditions très avantageuses, et vous serez appelés à lui donner votre approbation.

La Province a contracté des obligations considérables, pour compléter les grandes améliorations qu'elle a cru devoir entreprendre pour s'assurer, dans la Confédération, une position en rapport avec son importance politique. C'est un devoir national pour tout bon citoyen de travailler d'un commun accord, pour faire face à ces obligations et conserver intact le crédit de la Province. J'ai le ferme espoir que vous donnerez à mon gouvernement une assistance pour accomplir cette tâche.

La constitution ayant restreint dans des limites assez étroites nos sources de revenus, il nous importe de veiller, avec le plus grand soin, à l'économie dans

les dépenses publiques et à la perception active de ce qui revient au Trésor, si l'on veut arriver à équilibrer le budget des recettes et des dépenses.

La dette au Fonds d'Emprunt Municipal s'est accrue, depuis plusieurs années, dans de grandes proportions. Une mesure vous sera soumise pour régler cette dette de manière à faire bénéficier le Trésor, tout en ayant égard aux exigences de la position des diverses municipalités intéressées.

Vous aurez à vous occuper des réformes à faire à l'acte des Licences et d'un projet de loi, ayant pour objet de faire contribuer les bureaux publics au revenu de la Province.

L'acte concernant les asiles d'aliénés, en rapport avec les dépenses qu'il autorise, requiert des amendements et vous aurez à vous occuper de cette question.

Des modifications sont requises dans la législation qui régit nos mines, tant au point de vue du revenu public que des facilités à donner au développement de cette importante industrie.

La refonte de l'acte des chemins de fer de la Province, dans un but d'assimilation avec l'acte des chemins de fer de la Puissance, est d'une haute importance, et une loi vous sera soumise à cet effet.

La consolidation des lois qui concernent l'Education et l'Agriculture, sont des sujets sur lesquels vous serez consultés dans le cours de cette session.

Vous serez appelés à considérer des projets de loi, concernant la refonte des Statuts de la Province, les modifications à faire à la constitution de la Cour Supérieure et la Cour du Banc de la Reine, et pour l'emploi des prisonniers détenus dans les prisons communes des différents districts de la Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les Comptes Publics de la dernière année fiscale, ainsi qu'un état complet des recettes et des dépenses pour l'année courante, vous seront soumis.

Les estimés pour l'exercice fiscal de l'année prochaine, seront également déposés devant la Chambre pour votre approbation. Ces estimés ont été préparés avec toute l'économie que peut permettre l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Il ne me reste plus qu'à vous prier de mettre, dans l'accomplissement des devoirs importants qui vous incombent le zèle, la sagesse et le patriotisme que le pays doit attendre de vous; et je supplie Dieu de guider vos conseils et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

— *M. Roderique Macdonald, surintendant de l'Intercolonial entre Lévis et la Rivière du Loup.*— Un correspondant du *Morning Chronicle* de Québec, qui signe "A railway man," faisait, dans le numéro du 31 mai dernier de ce journal, l'éloge bien mérité de notre jeune compatriote et ami, comme surintendant. Il constate que M. Macdonald remplit cette charge avec ponctualité et intelligence et que, grâce à sa surveillance, malgré que l'état de la ligne dans sa division soit en mauvaise condition, les travaux de réparation n'étant pas encore faits, aucun accident n'est arrivé sur cette partie du chemin depuis qu'il a été nommé au poste qu'il occupe. Ce correspondant exprime de plus l'espoir que M. Macdonald soit nommé surinten-

dant général de toute la division entre Lévis et Ste. Flavie. Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer ce témoignage à l'égard de ce jeune homme qui peut-être plus tard pourrait être appelé à occuper une haute charge dans la direction de nos chemins de fer.

Médaille commémorative du 24 juin 1880.— A l'occasion de notre fête nationale du 24 juin, qui aura lieu à Québec, le comité de la Société St. Jean Baptiste de Québec a fait frapper une médaille commémorative et en a confié l'exécution à M. Cyrille Duquet, bijoutier de Québec.

M. Duquet vient de nous faire l'envoi d'un échantillon de cette médaille qui a été reconnue par la Société St. Jean Baptiste comme la seule médaille commémorative de la grande convention nationale du 24 juin 1880. M. Duquet voudra bien recevoir nos remerciements pour cet envoi.

Cette médaille est splendide; le métal est riche et tout ce qu'elle contient est rendu avec netteté.

La vente de cette médaille rapportera un joli bénéfice en faveur de la Société St. Jean Baptiste, d'après un contrat signé entre M. le président de cette société et M. Cyrille Duquet.

Cette médaille porte les figures et les inscriptions suivantes:

1er côté: au centre "Saint Jean-Baptiste" entouré d'une "guirlande de feuilles d'érables;" "Société St. Jean-Baptiste de Québec;" puis, "Nos institutions, notre langue et nos lois."

2e côté: au centre un "Colon," à ses pieds un "trophée d'instruments aratoires," puis un "Castor," surmonté d'un ruban sur lequel on lit: *Labor improbus omnia vincit.* Le colon tient un "drapeau" sur lequel on lit: "Emparons-nous du sol." Autour du médaillon: "Souvenir de la Convention nationale du 24 juin 1880." Le prix de cette médaille n'est que de 25 centimes. Des agents l'offriront en vente dans toutes les parties de notre pays.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES POMMES DE TERRE (Suite).

Il est important d'opérer les plantations de pommes de terre le plus tôt possible et aussitôt que le temps le permet; c'est à tort que dans un grand nombre de localités, on les fait après la semence des grains.

Les plantations tardives de pommes de terre donnent rarement des résultats satisfaisants. Les tubercules récoltés sont le plus souvent savonneux et contiennent une moins grande quantité de fécule; d'un autre côté, il est à peu près généralement reconnu que les pommes de terre mises tard dans la terre ont une tendance à se gâter plus facilement. Il est en quelque sorte admis que la maladie se communique des feuilles au tubercule, et cela presque toujours dans le mois de juillet et août. Or, lorsque les plantations se font dès que la saison le permet, au printemps, la peau est moins tendre, elle a été durcie par un commencement de maturité, et par conséquent elle résiste beaucoup mieux à l'envahissement de l'oidium. Il ne faut donc pas négliger ce côté de la question, non seulement pour se préserver de la maladie, mais encore pour obtenir un tubercule d'une qualité bien supérieure au

double point de vue de l'alimentation de l'homme, des animaux et de la production de la fécule.

Soins à donner aux pommes de terre pendant la végétation.—Lorsque les pommes de terre commencent à percer le sol et à montrer leurs tiges, on donne un vigoureux hersage.

Quelques jours après, c'est-à-dire lorsque les tiges de pommes de terre sont bien développées et qu'elles ont atteint quelques pouces de hauteur, on recommence le hersage afin d'ameublir le sol et détruire les mauvaises herbes qui commencent à couvrir sa surface; quelque temps après on donne le binage et on le répète s'il y a nécessité quinze jours après.

On termine les soins d'entretien par le buttage qui peut se donner une seule fois, à l'époque où la pomme de terre est sur le point de fleurir, mais il est bien plus complet quand on l'exécute à deux reprises différentes. Dans ce dernier cas, on doit avancer un peu l'époque du buttage: la première fois, on fait pénétrer l'instrument de 3 à 4 pouces de profondeur lorsque les plantes ont atteint à peu près un pied de hauteur; quinze jours après, on donne le second buttage qui doit être plus énergique et pratiqué de manière à envelopper les tiges sur les deux tiers de leur hauteur.

L'une des conditions essentielles pour obtenir de belles pommes de terre, et en abondance, consiste à tenir le sol dans un état de propreté continu. Il ne faut pas s'attendre à une récolte de pommes de terre abondante, si le sol est envahi par les mauvaises herbes, tassé par la pluie ou durci par la sécheresse. Si, avant de confier les tubercules de pommes de terre dans le sol les labours ont été fréquents, que la terre soit meuble, friable, poreuse, et que le champ soit dépourvu de mauvaises herbes, les tubercules tenus ainsi en contact avec l'air, grossiront à vue d'œil et la récolte sera alors des plus belles et des plus abondantes.

Maladie des pommes de terre.—A quelle cause doit-on attribuer la maladie des pommes de terre? C'est là une question qui est bien loin d'être résolue; cependant il est à peu près certain que cette maladie donne lieu à un champignon parasite dont la destruction produirait sans contredit d'excellents résultats.

D'après les expériences qui ont été faites, le plâtrage, avec du plâtre, des pommes de terre destinées à la semence, arrête la maladie et l'empêche de détruire le tubercule.

Dès l'automne on peut conserver les pommes de terre que l'on réserve pour la semence, dans le plâtre, ce qui doit contribuer à détruire plus radicalement encore les spores du champignon parasite. Le remède n'est pas dispendieux, et d'un autre côté il est simple et facile dans son application. D'ailleurs, le plâtre employé n'est pas perdu, car il a été constaté que, par ce traitement, la croissance des pommes de terre devient plus vigoureuse, surtout dans les commencements. Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à faire l'essai de ce procédé.

Conservation des pommes de terre.—Il ne suffit pas de se procurer beaucoup de pommes de terre, il faut savoir les conserver pendant l'hiver. Leur durée dépend autant de la perfection de leur maturité, que de l'influence du local où on les serre.

Dès que les pommes de terre sont arrachées, il faut, si l'on a rien à redouter des gelées, les laisser se ressuyer sur le terrain où on les a récoltées: cette opération préliminaire achève de dissiper l'humidité superficielle, détruit l'adhérence d'un peu de terre qui leur ferait contracter un mauvais goût, et rend leur garde plus facile.

Il est bien certain que quand la provision ne consiste que dans quelques minots, la garde n'en soit très facile, parce qu'on peut la déplacer, la transporter sur le champ de la cave au grenier, du hangar au cellier, dans des caisses, des paniers ou des tonneaux éloignés des murs; mais quelque soit le lieu où l'on sert les pommes de terre, il convient de n'y point laisser pénétrer la chaleur, le froid, la lumière et les animaux; de diviser, autant qu'il sera possible, la provision par des planches, de la paille ou des feuilles sèches.

Pour les grandes quantités, il faut d'autres procédés: établir, par exemple, dans le sol une cave à légumes qui consiste à creuser sous le terrain le plus sec et le plus voisin de la maison, une fosse d'une profondeur et largeur proportionnées aux pommes de terre qu'on a dessin de conserver; on garnit le fond et les parois avec de la paille longue; les racines une fois déposées sont recouvertes ensuite d'une autre lit de paille; on pratique au dessus une meule en forme de cône ou en talus, et on a soin que la fosse soit aussi profonde du côté d'où on tire les pommes de terre pour la consommation, en observant de bien clore l'entrée chaque fois qu'on en ôte.

Une deuxième méthode, qui supplée aux fosses, surtout pour les pommes de terre destinées à la nourriture des animaux, c'est de faire dans l'intérieur d'une grange, ou tel autre endroit dont on pourra disposer, avec des planches, un espace plus ou moins grand selon la récolte que l'on a à espérer, en réservant un passage pour les y transporter et pour les enlever à mesure de la consommation; on soit aisément que cet espace doit être entouré par les pailles et les fourrages afin que le froid n'y pénètre point.

Au printemps, lorsque le danger des gelées est passé, il faut s'occuper de mettre ce qui reste à l'abri de la germination, après avoir mis de côté celles destinées à la plantation. Un moyen assez efficace pour les conserver jusqu'à ce qu'on en récolte de nouvelles hâtives, c'est de les transporter dans un grenier bien aéré, de les étendre sur le plancher les unes à côté des autres, et de les visiter quelquefois pour enlever les germes qui poussent pendant les premiers jours du printemps.

Usage des pommes de terre pour les animaux.—Tous les animaux s'accoutument facilement de ces racines; elles peuvent remplacer tous les autres végétaux alimentaires, crues ou cuites, selon les ressources que l'on possède, en ayant cependant la précaution de les diviser dans le premier cas, et d'attendre dans le second qu'elles soient un peu refroidies; de régler la quantité qu'on en donne sur la force, l'âge et la constitution de l'animal qui les reçoit en nourriture; d'y ajouter du foin ou des grains, car l'usage d'une seule et même espèce d'aliment n'aiguillonne pas l'appétit; les mélanges plaisent aux animaux, qui redoutent la fatigante uniformité.

A l'automne prochain, nous indiquerons le mode à suivre pour l'usage des pommes de terre à l'égard des différentes espèces d'animaux.

Quel bénéfice le cultivateur retirerait des pommes de terre, s'il pouvait se déterminer à consacrer annuellement à leur culture deux pièces de terre les plus voisines de son habitation, d'une étendue proportionnée, l'une pour les besoins de la famille et l'autre pour le bétail. On ne verrait plus tant de terrains inutiles ou stériles, parce qu'ils ne sont pas suffisamment fumés et travaillés.

Les cultivateurs éclairés, qui font consister aujourd'hui une partie de leur revenu et du succès de leur exploitation dans les troupeaux, donnent des racines de toutes espèces aux animaux; les avantages qu'ils en retirent les ont déterminés à en adopter l'usage pour tous les animaux que l'on nourrit à l'étable; surtout pendant les mois consacrés à l'engrais, on ne ménage pas la ration.

Parmi les racines potagères, il n'y en a point qui soit susceptible d'offrir autant de ressources et de profit que la pomme de terre; elle conserve dans leur embonpoint les bestiaux qui s'en nourrissent une partie de l'année et rend leur fumier plus propre à l'amendement des terres. Avec cette denrée, les fermiers trouveront dans leurs fonds les plus médiocres l'avantage de faire des élèves pendant l'été, et, l'hiver, d'entretenir des troupeaux considérables. Le cultivateur qui n'a que de faibles ressources pour l'exploitation de sa ferme, à son tour, fera rapporter à son médiocre héritage de quoi nourrir sa famille, sa vache, son cochon et quelques volailles. Jamais cette culture ne pourra devenir préjudiciable à celle des grains, quand bien même l'une et l'autre seraient également abondantes.

Culture du sainfoin.

Terres propres à la culture du sainfoin. — Cette plante ne redoute que les terres argileuses, compactes et les sols marécageux: partout ailleurs, dans le calcaire, le sable, le granit, le schiste, elle réussit; cependant, elle a une prédilection marquée pour les terres calcaires graveleuses ou pierreuses.

Place du sainfoin dans les assolements. — En raison même de la durée de cette plante, qui est de six à sept ans, elle échappe à tout assolement régulier. On ne doit la ramener à la place qu'elle occupait que dix ou douze années après son défrichement, mais il est rare que l'on observe cette règle.

Engrais qui conviennent au sainfoin. — Les composts de terre meuble, de fumier bien pourri et de chaux conviennent tout particulièrement dans les terrains non calcaires; dans le calcaire, les condres de bois et les eaux de fumier étendues produisent d'excellents effets.

Labours préparatoires. — Si le sainfoin devait être semé seul, on ferait bien de le cultiver après une racine ou après des pommes de terre, ou à la suite de deux ou trois labours préparatoires. Comme on le sème le plus habituellement avec l'orge ou l'avoine, il est bon aussi de choisir pour cette orge ou cette avoine des champs bien propres et de leur donner au moins deux façons, la première à l'automne, et la seconde le printemps.

Choix et préparation des semences. — Les bonnes graines de sainfoin se reconnaissent principalement à leur couleur, qui doit être grise ou à reflets bleuâtres, ou d'un brun luisant avec l'intérieur d'un beau vert. La graine d'une couleur brun terne est échauffée; la graine blanche ou pâle a été récoltée trop tôt. On doit prendre la graine du sainfoin sur une prairie artificielle bien enracinée, de deux à trois ans au plus, semée clair, bien traitée, bien fumée. Comme elle mûrit très irrégulièrement, sa récolte exige beaucoup d'attention. Il faut saisir le moment où les premières semences formées, c'est-à-dire les meilleures, sont près de se détacher, couper les plantes le matin à la rosée, sans imprimer de secousses, les transporter à la grange le soir même pour les faire sécher, conserver la graine avec sa paille, ne battre qu'au moment de semer, ou si l'on juge à propos d'exécuter le battage plus tôt, étendre la graine dans un grenier, par couches très-minces et remuer souvent pour l'empêcher de s'échauffer.

Les graines conservées dans leurs enveloppes conviennent mieux aux endroits chauds et aux terres sèches que les graines nues.

« Il est très important, dit Mathieu de Dombasle, de n'employer que la graine de la dernière récolte, car celle qui est trop vieille ne germe pas, et, en général, il est aucune semence qui soit plus difficile de se procurer de bonne qualité, lorsqu'on ne l'a pas récoltée soi-même, parce que, indépendamment de la propriété qu'elle possède de perdre promptement sa faculté germinative, cette semence s'égrène très facilement au moment de sa récolte, en sorte que les personnes qui ont le projet de la vendre, sont disposées à la récolter avant sa maturité, afin d'en moins perdre: on ne peut donc apporter trop d'attention au choix de cette graine. »

Si la graine de sainfoin qui a plus d'un an durcit et a de la peine à lever, on ne doit cependant pas en désespérer tout à fait. En la jetant dans de l'eau chauffée à environ 60 degrés, et l'y laissant quelques heures, il est probable qu'on réveillerait les facultés germinatives de cette graine.

Semences de sainfoin. — On sème le sainfoin au printemps avec une avoine très-claire ou une orge, ou plus tard dans un sarrasin.

Soins à donner au sainfoin pendant sa végétation. — Les seuls soins que réclame le sainfoin sont un hersage à partir de la seconde année, puis un plâtrage ou un cendrage. On ne les lui accorde pas toujours, et l'on a tort. — *Le livre de la Ferme.*

Apiculture.

Différence des essaims d'une même ruche. — Les premiers essaims d'une ruche valent toujours mieux, parce qu'ils sont plus vigoureux, et qu'ils ont plus de temps à se fortifier et à amasser leurs provisions que les seconds.

Pour fortifier le peuple des seconds essaims, on hausse les mères ruches d'un pouce, afin que les mouches du second essaim puissent y rester, s'exercer et croître, en attendant la perfection de tout le couvain. Quand on veut le faire sortir, il n'y a qu'à abaisser la ruche, tout l'essaim sortira ensemble un ou deux jours après. Si on ne veut pas élever les

ruches, après le premier jet, il faut marier ensemble deux des seconds essaims.

Des essaims perdus ou sauvages.—On trouve souvent à la campagne des essaims qu'on n'a pas pu arrêter, ou qui sont sortis sans qu'on s'en soit aperçu : on en trouve aussi qui s'établissent dans des trous d'arbres et dans des murailles ; ils travaillent comme dans les ruches.

Les essaims s'enfuient, ou parce qu'on ne les garde pas, ou parce qu'en sortant de leurs ruches, ils s'élèvent tout d'un coup fort haut, et ne s'arrêtent que bien loin de leur domicile ; et quand la reine est lasse, elle s'attache quelquefois au bâton, au chapeau, ou au bras de ceux qu'elle rencontre.

On trouve de bonne espèce d'essaims sauvages dans les bois, dans les trous d'arbres et dans les murailles, soit qu'ils se soient échappés, ou qu'ils y soient établis de race en race.

On cherche les abeilles sauvages pour en avoir les essaims dans le temps, et pour en enlever le miel et la cire : on les guette ordinairement dans le printemps, c'est le temps où elles vont au champ avec ardeur et qu'elles essaient.

L'heure la plus propre est les quatre heures après midi, parce qu'alors les abeilles et l'air sont plus chargés. Quand quelqu'orage approche, il est plus aisé de les découvrir, parce qu'alors elles se retirent toutes, et on les suit jusqu'à leur retraite, où elles vont toujours tout droit quand elles sont chargées. Pour les découvrir plutôt, on pend à quelque arbre trois ou quatre pots enduits de miel ; elle le sente de loin, viennent s'en charger, et s'en retournent au plus vite ; on les suit à mesure qu'on en voit passer plusieurs, si on n'a pu suivre les premières.

On n'attrape pas facilement les essaims qui se mettent dans les trous des arbres ou des murailles, s'ils y sont depuis longtemps. On peut cependant les faire sortir avec la fumée, et tenter de les mettre dans une ruche ; et pour le faire plus aisément, on perce un trou dans l'arbre ou dans la muraille au dessous de l'essaim ; on fourre un bouchon de foin que l'on allume, on fait en sorte que la fumée passe au trou où sont les abeilles, et l'on applique une ruche, préparée : la fumée faisant sortir l'essaim, il s'arrête quelquefois dans cette ruche, qu'il faut envelopper et garder jusqu'au soir, pour la transporter.

Quand l'essaim est dans le trou d'un arbre, on peut attendre au commencement de l'hiver, pour scier l'arbre au dessus du trou, et les transporter chez soi.

Des essaims, et profits des grosses abeilles.—Les grosses abeilles étrangères ruinent, il est vrai, leurs voisines, mais elles ont néanmoins le mérite d'amasser quantité de miel, et de travailler avec plus de vigueur que les autres. Il faut donc en conserver les essaims, par rapport au profit, et observer, quand ils sortent de leurs souches, de leur donner de grandes ruches, les éloigner des autres le plus que l'on peut, et tuer les abeilles avec le soufre, après qu'elles auront donné le premier essaim, ou tout au plus à la fin de l'été.

Le lait qui ne donne pas de beurre.

M. François Denebourg, ex-vétérinaire du gouvernement Aut (Belgique), a publié, dans les *Annales de médecine*

vétérinaire, un article très-remarquable sur une altération particulière du lait, qui se présente assez communément, sans que les investigations les plus minutieuses puissent faire remarquer un dérangement sensible dans le jeu des fonctions vitales des vaches laitières.

Nous ne pouvons reproduire en entier le travail de M. Denebourg, qui est très-développé ; mais le sujet qu'il traite a une telle importance, au point de vue de l'alimentation publique et des intérêts des cultivateurs, que nous croyons essentiel de publier ses observations principales et les moyens qu'il indique pour remédier à cette altération du lait.

« Le lait, dit M. Denebourg, peut être affecté de nombreuses altérations, se développant spontanément ou sous l'influence de causes dépendantes des laitières ; elles ont encore été peu étudiées jusqu'à aujourd'hui, et nous ne possédons sur ce sujet que des observations fort incomplètes. Les altérations les mieux observées, sont celles qui affectent ce liquide dans ses propriétés physiques, comme sa couleur, son odeur, sa saveur et quelques autres de ses caractères. Ainsi, sa couleur est quelquefois changée d'une manière remarquable ; elle peut être bleu indigo, rouge sanguinolent, piquée ou jaune ; son odeur peut être désagréable, alliée, etc. Sa saveur éprouve un grand nombre d'altérations ; ainsi, on a observé que, dans certaines circonstances, le lait prenait un goût désagréable, que quelquefois il était amer, salé, alliacé, sans goût ou à goût acide, etc. La séparation de ses éléments ne se fait pas non plus toujours d'une manière aussi régulière que nous l'avons indiqué plus haut ; ainsi, quelquefois il se coagule trop promptement, passe trop rapidement à l'acidité ; d'autre fois il ne se coagule pas ou trop lentement. Le lait peut encore être trop épais ou trop clair, filant, glutineux, séreux, purgatif, etc.

« Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des diverses altérations auxquelles le lait est soumis ; seulement, nous dirons qu'en général, chaque fois que le lait a subi une altération quelconque, il donne toujours du beurre de moindre qualité et en moins grande quantité, et que le remède que nous préconisons et que nous ferons connaître plus loin convient également pour combattre toutes les altérations du lait inhérentes à la femelle, et qui ne sont pas l'effet de causes spécifiques.

« Nous ne confondons pas non plus avec l'altération qui fait le sujet de cette étude, le lait des vaches qui viennent de mettre bas et qu'on a nommé *colostrum*, qui est épais, jaune, mucilagineux, et ne donne que peu de crème, ni celui des vieilles bêtes épuisées, attaquées de maladies chroniques et d'affections organiques, qui donnent ordinairement un lait séreux et dépourvu de principes butyreux.

« Par lait qui ne donne pas de beurre, nous désignons une altération particulière du lait, encore peu étudiée, très-fréquente, vulgairement appelée *échauffement des vaches* ; se développant sans causes apparentes, affectant en même temps le lait de toutes les laitières d'une étable d'un établissement, et pouvant durer longtemps. Elle dépouille le lait de sa matière butyreuse ou empêche cette substance de se séparer des autres aliments au milieu desquels elle est tenue en suspension, de telle sorte que, quels que soient les soins que l'on puisse apporter à la laiterie, à l'écrémage, à la préparation et à la conservation de la crème, et les moyens rationnels qu'on puisse employer dans l'opération du barattage, il est de toute impossibilité d'en obtenir du beurre.

« Cette altération se déclare dans toutes les saisons de l'année, en hiver comme en été, au printemps comme en automne ; par une température modérée, comme par les grands froids ou les plus grandes chaleurs ; sur le lait des vaches soumises au régime vert, comme sur celui de celles qui sont nourries avec des aliments secs ; sur celui des vaches bien nourries, comme sur celui de celles qui le sont mal ; sur celui des vaches qui fréquentent les pâturages, comme celui de celles qui séjournent constamment à l'étable ; sur celui des vaches pleines, comme sur celui de celles qui ne le sont pas ; sur celui des vaches fraîches vélées, comme sur celui de celles qui ont vêlé depuis longtemps ; sur celui des vaches qui sont en bon état de santé et d'embonpoint, comme sur celui de celles qui sont maigres et délicates ; chez ces riches propriétaires où les étables et les laiteries sont bien tenues, comme chez les pauvres cultivateurs où ces conditions n'existent pas. Enfin, le lait des vaches, vivant dans les conditions hygiéniques les plus opposées, est également opposé à cette altération. Toutefois, nous avons remarqué qu'elle se manifestait plus fréquemment et offrait plus d'opiniâtreté sur le lait des vaches que les marchands de bestiaux et les cultivateurs désignent sous les noms vulgaires

de vaches arrières, c'est-à-dire qui ont vêlé depuis plus de neuf mois et sont demeurées stériles.

" Cette altération du lait, qui fait la désolation des ménagères, des filles de basse-cour, peut durer très-longtemps, plusieurs mois, des années même, si elle n'est pas combattue par des moyens efficaces. Abandonnée à elle-même, il arrive cependant quelquefois qu'elle disparaît spontanément, par suite de circonstances favorables au milieu desquelles les laitières se trouvent subitement placées, soit qu'elles dépendent du régime alimentaire ou de l'atmosphère, comme le passage brusque d'un mode d'alimentation à un autre, d'une température chaude à une température froide et vice-versâ. Une chose remarquable, c'est que le lait de toutes les vaches d'une étable, d'une ferme, en est constamment atteint en même temps; souvent, quand la chose était pratiquable, nous faisons par expérience battre séparément le lait de toutes les vaches et toujours avec constata-tion que le lait de chacune d'elles était également affecté; les rares exceptions que nous avons observées sont en faveur des laitières fraîchement renouvelées.—(A suivre.)

Choses et autres.

Fromageries à Ingersoll, Ontario.—26 fromageries sont actuellement en opération dans cette localité. Quatre mille boîtes de fromage fabriqué dans ces fromageries ont été vendues à des prix variant de 11½ centins à 13½.

Faux billets.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'important avertissement que publie le *Nouveau Monde*: " Nous mettons le public en garde contre les billets de banque contrefaits. Depuis quelques jours il en circule un certain nombre dans la ville de Montréal. Ce sont des billets de \$5, série de 1875, lettre D; et des billets de \$100 de la Banque Nationale du commerce de Pittsburg (Penn). Il y a de plus des billets de \$1 de la " National Eagle Bank of Boston. " Comme un grand nombre de billets de banque américains sont actuellement en circulation dans nos campagnes, les cultivateurs doivent se tenir sur leurs gardes.

RECETTES

Procédé préventif contre la maladie des pommes de terre.

Faites dissoudre deux onces et trois gros de sulfate de cuivre dans dix pintes d'eau douce, y mêler dix onces de rognures de zinc, laisser infuser pendant douze heures, retirer le zinc, faire tremper pendant dix heures les pommes de terre et les planter ensuite immédiatement, afin de les empêcher de s'altérer au contact de l'air. Les pommes de terre ainsi préparées sont plus tardives que les autres, il est vrai, mais les germes sont plus vifs et les tiges plus fortes.

Emploi du coal-tar pour la conservation du bois.

Il y a dix-neuf ans, M. Geo W. French, de West Gardiner, mit quelques bardeaux de pèche blanche sur un bâtiment après les avoir plongés dans du coal-tar. Récemment il eut occasion d'en enlever quelques-uns et il les trouva aussi sains que s'ils venaient d'être placés. Les parties qui étaient exposées à l'air étaient quelque peu usées mais saines. Des bardeaux de même nature, et placés dans le même temps, mais qui n'avaient pas été plongés dans le coal-tar, furent trouvés délabrés et tout-à-fait hors de service. Cela parait une preuve évidente qui démontre la valeur du coal-tar pour la préservation du bois.—Main-Farmer.—Traduction du *Journal d'agriculture*

A VENDRE

A Hébertville, comté de Chicoutimi, une magnifique terre, contenant en superficie 185 acres, dont un tiers en culture, et située à 3 milles de l'Eglise et à 20 arpents des moulins à farine et à scie, avec maison, grange, moulin à battre, etc.

Prix modéré, conditions libérales et titres incontestables.

S'adresser, sur les lioux, à

ROBERT LEMAY, Propriétaire.

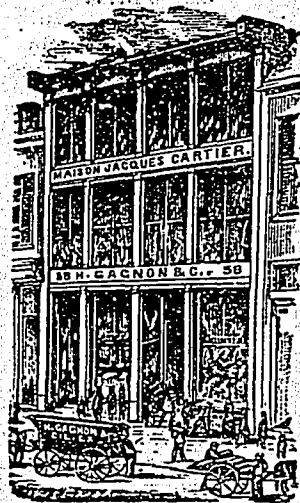
31 Mai 1880.

TAUREAU DE RACE DURHAM A VENDRE

M. Stanislas Normand, de Ste. Julie de Somersot, offre en vente un magnifique taureau de deux ans, race Durham.

31 Mai 1880.

MAISON JACQUES CARTIER



NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUEBEC.

Nous invitons tout particulièrement les cultivateurs et autres personnes de la campagne, qui ont pour habitude, tous les printemps, de faire leurs achats de marchandises sèches à Québec, de venir visiter notre magasin avant que d'acheter ailleurs. Les arrangements qu'il nous a été possible de conclure il y a quelques mois, dans le règlement de nos affaires nous permettent d'offrir en vente nos marchandises à prix très-réduits. L'assortiment est des plus considérable, et chacun sera sûr d'obtenir tout ce dont il a besoin à des prix qui défient toute compétition.

Encore une fois, si vous désirez profiter du bon marché rendez-vous à la *Maison Jacques-Cartier* où vous obtiendrez complète satisfaction quant au prix et à la bonne qualité des marchandises.

H. GAGNON & CIE.,

No. 58, Rue de la Couronne, Québec.

12 Mai 1880.— 1m.

Pour paraître en juillet 1880.

ALBUM ILLUSTRÉ

DE LA

FÊTE NATIONALE DE QUEBEC.

DU 24 JUIN 1880.

SOUVENIR HISTORIQUE.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont actuellement occupés à préparer les matériaux pour la publication d'un LIVRE DE LUXE, sous le titre ci-dessus, lequel paraîtra quelques semaines après la célébration de la Fête Nationale de Québec, enrichi de nombreuses illustrations sur pierre, sortant de l'atelier Desbarats, de Montréal.

Trois éditions spéciales de l'ouvrage seront offertes en vente aux prix ci-dessous mentionnés, savoir:

Édition No. 1.

Un volume d'environ 350 pages, renfermant un précis historique de la fondation de Québec jusqu'à nos jours; un aperçu des principaux groupes franco-canadiens établis aux États-Unis, ainsi que le compte-rendu de la Fête Nationale, de la Convention, etc., etc., le tout enrichi de 120 illustrations, comprenant:—Portrait de Champlain—Monument de Wolfe et Montréal—Monument des Héros de 1760—Plans et Vues de

Québec, à diverses époques—Chars allégoriques—Drapeaux—Bannières Nationales, etc., etc., avec descriptions. Prix, \$2 par exemplaire.

Élégamment cartonné avec enluminure d'or.

Edition No. 2.

Avec le même texte, renfermant 75 illustrations, savoir: Portrait de Champlain—Chars allégoriques—Bannières principales, etc., avec descriptions. Prix, \$1.50 par exemplaire.

Cartonné avec titre en or.

Edition No. 3.

Brochure d'environ 350 pag.s, sans aucune illustration, avec couverture imprimée, aux prix de 75 centins par exemplaire.

NOTE.—Chaque des éditions sera expédiée FRANCO par la poste.

Le tirage des deux éditions illustrées sera fixé au chiffre des souscripteurs obtenus jusqu'au 26 juin prochain, par les agents ou par nous, il n'y aura que ceux-là qui recevront l'une ou l'autre des éditions illustrées.

Cinquante agents autorisés seront nommés pour recevoir, durant la semaine de la célébration, les signatures et l'argent des souscripteurs résidant en dehors de Québec. Un reçu leur sera délivré par l'agent, attestant le paiement fait à l'avance.

Aucun abonnement ne sera reçu sans que le prix de la souscription n'accompagne la demande.

D'ici au 20 juin, on devra s'adresser à l'un ou à l'autre des soussignés, par lettre enregistrée, et après cette date et durant les fêtes, aux agents sus-mentionnés, à Québec.

STANISLAS DRAPEAU,

Bureaux de l'Album des Familles, Ottawa.

J.-NORBERT DUQUET,

No. 434, rue et faubourg Saint-Jean, Québec.



CHEMIN DE FER
DU

PACIFIQUE CANADIEN.

Submission pour Matériel Roulant.

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir:—

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
- 3 Chars Express et à Bagage.
- 3 Chars Poste et à Fumet.
- 240 Chars Dotés à Pref.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15^e JOUR DE MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer }
et des Canaux, }
Ottawa, le 17 février 1880. }
19 Février 1880.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, le

18 JUIN PROCHAIN,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années à dater du 1^{er} OCTOBRE prochain.

BUCKLAND et ST. LAZARE, trois fois par semaine;

BUCKLAND et ST. MAGLOIRE, une fois par semaine;

ISLE AUX GRUES et MONTMAGNY, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vne aux Bureaux de Poste de Buckland, St. Lazare, St. Magloire, Isle aux Grues et Montmagny, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

W. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 4 mai 1889. }



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Le contrat pour la construction des PORTES D'ECLUSE, qui devait être accordé le 3 Juin prochain, tel qu'annoncé précédemment, est remis, pour des causes inévitables, aux dates suivantes: Les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22^e jour de JUIN prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés le et après MARDI, le HUIT JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }
Ottawa, 13 Mai 1880. }

28 Mai, 1880.



CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Le contrat pour la construction des PORTES D'ECLUSE, qui devait être accordé le 3 Juin prochain, tel qu'annoncé précédemment, est remis, pour des causes inévitables, aux dates suivantes: Les soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22^e jour de JUIN prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés le et après MARDI, le HUIT JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }
Ottawa, 13 Mai 1880. }

28 Mai, 1880.